



Assurances & Prévoyance



EXPAT DUO

Partez en toute sérénité

EXPATRIÉS

PARTEZ L'ESPRIT SEREIN

Vous vous installez pour plusieurs mois à l'étranger, voire plusieurs années, pour des motifs personnels ou professionnels. Vous partez seul, en couple ou en famille... **C'est une vie différente qui commence, il est parfois difficile de tout prévoir.**

▶ À L'ÉTRANGER, SAVEZ-VOUS CE QUE DEVIENT VOTRE SÉCURITÉ SOCIALE ?



Avec la CFE vous bénéficiez des mêmes droits qu'en France :

- Mêmes remboursements santé,
- Mêmes prestations prévoyance pour les salariés : **en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès,**
- Vous continuez également à cotiser au régime de retraite obligatoire.

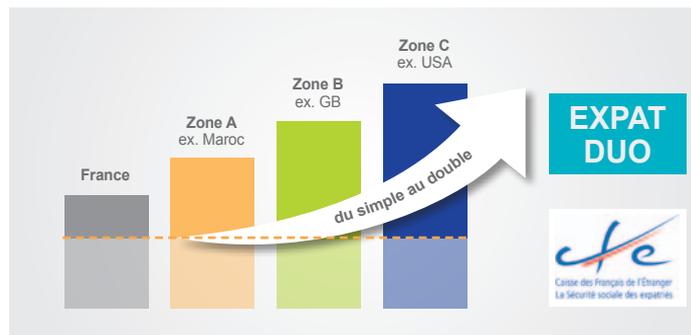
Français à l'étranger, attention aux dépenses de santé !

Selon le pays où vous vous installez, vos dépenses de santé peuvent augmenter sensiblement. **EXPAT DUO** intervient en complément de la CFE pour couvrir vos dépenses réelles.

LES +

CFE & HENNER - GMC, c'est :

- Un seul bulletin d'adhésion,
- Un seul guichet pour vos remboursements,
- Une seule équipe pour vous conseiller,
- La totalité de vos remboursements en 5 jours.



VOS GARANTIES

| | Formule 1 | Formule 2 | Formule 3 | Formule 4 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PLAFOND ANNUEL PAR PERSONNE | 300 000 € | 400 000 € | 500 000 € | 1 000 000 € | | |
| HOSPITALISATION | | | | | | |
| Frais hospitaliers | 100 % FR* | 100 % FR* | 100 % FR* | 100 % FR* | | |
| ■ Hospitalisation | | | | | | |
| Autres frais hospitaliers | 50 € / jour / 30 jours | 60 € / jour / 30 jours | 80 € / jour / 30 jours | 100 € / jour / 30 jours | | |
| ■ Chambre particulière (30 jours / an) | | | | | | |
| Forfait journalier | 100 % FR | 100 % FR | 100 % FR | 100 % FR | | |
| Lit d'accompagnant (-12 ans - 30 jours / an) | 30 € / jour | 40 € / jour | 50 € / jour | 50 € / jour | | |
| Transport en ambulance sur prescription | Limité à 200 % du remboursement CFE | Limité à 350 % du remboursement CFE | Limité à 600 % du remboursement CFE | 100 % FR | | |
| MÉDECINE COURANTE | | | | | | |
| Consultation généraliste | Limité à 200 % du remboursement CFE | Limité à 350 % du remboursement CFE | Limité à 600 % du remboursement CFE | 110 € / acte | | |
| Consultation spécialiste ou professeur | | | | 150 € / acte | | |
| Pharmacie | 90 % FR | 100 % FR | 100 % FR | 100 % FR | | |
| Auxiliaires médicaux : Soins infirmiers - orthophonie - kinésithérapie | Limité à 200 % du remboursement CFE | Limité à 350 % du remboursement CFE | Limité à 600 % du remboursement CFE | 80 € / acte | | |
| Analyses / Radiologie | Limité à 200 % du remboursement CFE | Limité à 350 % du remboursement CFE | Limité à 600 % du remboursement CFE | 100 % FR | | |
| Bilan de santé (tous les 5 ans) | 200 € | 300 € | 400 € | 500 € | | |
| MATERNITÉ | | | | | | |
| Maternité avec césarienne | 4 000 € Zone A | 6 000 € Zone A | 8 000 € Zone A | 100% FR | | |
| | 5 000 € Zones B et C | 8 000 € Zones B et C | 10 000 € Zones B et C | | | |
| Maternité | 2 500 € | 4 000 € | 5 000 € | 5 000 € Zone A 7 800 € Zones B et C | | |
| Fécondation in vitro - 3 actes pendant toute la durée de vie du contrat | - | 300 € / an | 500 € / an | 500 € / an Zone A 800 € / an Zones B et C | | |
| | | | | | BOOSTER | |
| DENTAIRE | | | | | | |
| Couronne simple | 150 € Forfait par dent Maximum 5 dents par an | 220 € Forfait par dent Maximum 5 dents par an | 300 € Forfait par dent Maximum 5 dents par an | 460 € Forfait par dent Maximum 5 dents par an | Forfait de 150 € par dent Limité à 5 dents par an | Forfait de 300 € par dent Limité à 5 dents par an |
| Prothèse dentaire fixe (couronne et bridge) | | | | | | |
| Prothèse dentaire mobile (dentier) | | | | | | |
| Implant | | | | | | |
| Détartrage | Limité à 200 % du remboursement CFE | Limité à 350 % du remboursement CFE | Limité à 600 % du remboursement CFE | Limité à 700 % du remboursement CFE | | |
| Obturation simple | | | | | | |
| ORTHODONTIE | | | | | | |
| Traitement débuté avant 16 ans | 400 € Forfait par an - Limité à 3 ans d'indemnisation | 500 € Forfait par an - Limité à 3 ans d'indemnisation | 900 € Forfait par an - Limité à 3 ans d'indemnisation | 920 € Forfait par an - Limité à 3 ans d'indemnisation | | BOOSTER |
| OPTIQUE | | | | | | |
| Forfait par an + remboursement CFE | | | | | | |
| Lentilles | 80 € | 150 € | 150 € | 230 € | Forfait de 200 € | Forfait de 400 € |
| Monture et verres simples ou progressifs | 80 € | 150 € | 230 € | 500 € | | |
| PROTHÈSE MÉDICALE | | | | | | |
| Prothèse médicale / Appareillage | Limité à 200 % du remboursement CFE | Limité à 350 % du remboursement CFE | Limité à 600 % du remboursement CFE | 800 € par an | | |
| Plafond annuel par formule et par personne | 300 000 € | 400 000 € | 500 000 € | 1 000 000 € | | |
| INCLUS | ASSISTANCE AVANT DE PARTIR | | EN OPTION | | | |
| | | | ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE World zen RESPONSABILITÉ CIVILE ACCIDENT AU 1 ^{ER} EURO BOOSTERS DENTAIRE / OPTIQUE | | | |
| | | | EN OPTION pour les salariés | | | |
| | | | Le pack sérénité prévoyance salarié ARRÊT DE TRAVAIL - DÉCÈS | | | |

Zone A : Monde entier à l'exclusion des pays relevant de la zone B ou C ci-dessous.

Zone B : Arabie Saoudite, Australie, Barhein, Biélorussie, Bosnie, Brésil, Emirats Arabes Unis, Espagne, Grande Bretagne, Hong-Kong, Irlande, Israël, Italie, Liban, Monaco, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Russie, Singapour.

Zone C : Canada, Etats-Unis, Japon, Suisse.

*Frais Réels : Ensemble des dépenses de santé réellement facturées à l'assuré.

Les remboursements sont exprimés par personne, la part de la CFE est incluse (sauf en optique).

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 10 séances.

EXPAT DUO

AMÉLIORE VOTRE CONFORT

▶ L'ACCIDENT AU 1^{ER} EURO

La CFE applique un délai de carence si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ de France. Avec l'option **accident au 1^{er} euro d'EXPAT DUO**, nous vous proposons une solution pour pallier à l'absence de couverture CFE et vous protégeons en cas d'accident ou de maladie inopinée pendant 3 ou 6 mois. Votre formule complémentaire est alors décalée pour coïncider avec l'ouverture de vos droits auprès de la CFE.

▶ LES BOOSTERS DENTAIRE ET OPTIQUE

Avec **EXPAT DUO**, profitez de 2 niveaux de Booster au choix pour améliorer vos remboursements sur les dépenses coûteuses comme les prothèses dentaires, les lunettes ou les lentilles de contact.

▶ LA RESPONSABILITÉ CIVILE

La garantie Responsabilité Civile prend en charge les conséquences financières d'un dommage que vous ou une personne dont vous êtes civilement responsable, pourriez causer à un tiers lors de votre expatriation.

▶ L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT SANITAIRE WORLD ZEN

Dans un moment douloureux, on peut avoir besoin d'un interlocuteur maîtrisant les obligations et formalités en terre étrangère. Les garanties d'assistance **EXPAT DUO** vous apportent un accompagnement indispensable :

- **En cas de décès**, l'organisation des formalités et la prise en charge du rapatriement du corps,
- **En cas de décès accidentel d'un proche parent en France**, prise en charge des frais de retour pour assister aux obsèques,
- **En cas d'accident ou de maladie**, transfert ou rapatriement pour recevoir les soins adéquats puis retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence,
- **En cas d'hospitalisation à l'étranger**, transfert d'un proche pour vous soutenir,
- **En cas de problèmes avec la justice à l'étranger**, frais d'avocat et avance d'une caution pour cesser une incarcération,
- Réponses à vos questions **pratiques et juridiques**,
- **En cas de perte ou de vol des moyens de paiement**, avance de fonds.

VOUS ÊTES SALARIÉ ? EXPAT DUO VOUS AIDE À PRÉVOIR

En prévoyance, vos garanties arrêt de travail et décès dépendent de votre catégorie CFE⁽¹⁾.
Vous choisissez cependant vous-même le montant du capital complémentaire garanti.

► VOS GARANTIES ARRÊT DE TRAVAIL

VOS REVENUS GARANTIS EN CAS DE MALADIE, ACCIDENT⁽²⁾

La CFE apporte une solution partielle qu'**EXPAT DUO** complète pour minimiser votre perte de salaire.

En cas d'arrêt de travail, et après expiration d'une franchise de 30 jours, la CFE vous verse des indemnités journalières⁽²⁾. HENNER les complète. Versées au maximum durant 120 jours pour les affections de courte durée, elles se prolongent jusqu'à 2 ans en cas d'affection de longue durée.

► VOS GARANTIES INVALIDITÉ

Au-delà de 2 ans d'arrêt de travail, la CFE vous verse une rente. Celle-ci est complétée par **EXPAT DUO** pour garantir votre niveau de revenus.

Cette rente est calculée sur la base de votre capital décès, en fonction de votre taux d'invalidité.

► VOS GARANTIES DÉCÈS

En cas de décès, la CFE verse un capital⁽³⁾ à vos ayants-droit. **EXPAT DUO** de HENNER multiplie ce capital en fonction de votre choix à l'adhésion.



(1) Les catégories CFE sont calculées en fonction de vos revenus.

(2) Dépend de votre catégorie CFE (catégorie 1 à 3).

Son calcul est basé sur le plafond trimestriel défini par la Sécurité Sociale française et revalorisé en fonction de l'évolution des salaires chaque année.

(3) Hors accident vie professionnelle.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA SANTÉ À L'ÉTRANGER

► EXPAT DUO, DES SOLUTIONS POUR TOUS

- Quel que soit votre statut : salarié, indépendant, sans activité, étudiant ou retraité,
- Quelle que soit votre situation familiale : célibataire, en couple, famille monoparentale,
- Quel que soit le pays où vous partez.

► UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ PARTOUT DANS LE MONDE

Vous ne savez pas à qui vous adresser pour vos soins et consultations, quel hôpital choisir et pour quelle intervention ?

HENNER - GMC met à votre disposition son carnet d'adresses quel que soit le pays où vous vous trouvez. C'est simple et pratique, directement par internet.

Rendez-vous dans votre espace assuré pour trouver le bon praticien, parmi les 12 500 partenaires accrédités HENNER - GMC dans le monde.

Bénéficiez également de nos accords de tiers-payant hospitalier.

► DES DÉLAIS DE REMBOURSEMENT TRÈS RAPIDES

Vos remboursements CFE & HENNER - GMC par chèque ou par virement sont versés en 5 jours seulement dans la devise et sur le compte de votre choix !



TOUTE NOTRE EXPÉRIENCE POUR VOUS SIMPLIFIER L'EXPATRIATION

Les services HENNER - GMC sont joignables à tout moment, quelle que soit l'heure pour vous à l'autre bout de la planète, malgré les décalages horaires.

Vos demandes urgentes pourront être prises en charge immédiatement (rapatriement, demande de prise en charge hospitalière en cas d'hospitalisation imprévue).

Vous pourrez également disposer de conseils sanitaires et juridiques.

► LE PRIX DE L'EXPÉRIENCE

Notre expérience de l'International nous permet une grande maîtrise tarifaire, en garantissant des prestations de grande qualité. Vous bénéficiez grâce à cela d'un tarif très raisonnable.

www.henner.com

Restez connecté

- Consultation de vos remboursements, alertes e-mail,
- Modification de vos données personnelles : adresse, RIB,
- Demandes de prises en charge hospitalières,
- Réseau de soins international.



► VOS SERVICES HENNER - GMC PARTOUT DANS LE MONDE

- Accueil téléphonique 24h/24, 7j/7, avec nos équipes multilingues,
- Trouvez un praticien ou un établissement dans plus de 150 pays,
- HENNER - GMC vous communique les établissements et professionnels de santé référencés, avec qui sont passés des accords : hôpitaux, médecins, pharmacies, centres de radiologie, laboratoires.

AUX ÉTATS-UNIS, UNE PLATE-FORME TÉLÉPHONIQUE MULTILINGUE À VOTRE SERVICE

- Prises de rendez-vous,
- Démarches administratives,
- Règlements directs des hospitalisations.

Plus de 30 ans
d'expérience à l'International

232 000 expatriés et multinationaux
dans plus de **198** pays

VOTRE CONTACT



CFE (Caisse des Français à l'Étranger) - BP 100 - 77950 Rubelles - France - Tél. : 0810 11 77 77 (depuis la France) Tél. : 33 1 64 14 62 62 (depuis l'étranger) - www.cfe.fr - E-mail : rubrique « contactez-nous ».



HENNER, SAS de courtage et de gestion d'assurances Capital de 8 212 500 € - RCS Paris B 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur www.orias.fr). Relevant du contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification Certificat n° 122190 - Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 France - www.henner.com



SwissLife Prévoyance et Santé - Siège social : 86, bd Haussmann - 75380 Paris Cedex 08 - SA au capital de 150 000 000 € - Entreprise régie par le Code des Assurances 322.215.021 RCS Paris.

EXPAT DUO est une offre santé structurée par formules de base et modules complémentaires.

Cette offre a été conçue par HENNER qui en assure également la distribution et la gestion avec HENNER - GMC. Elle est mutualisée dans le cadre de contrats de groupe souscrits par la GMC (la Garantie Médicale et Chirurgicale), association Loi 1901, auprès des assureurs indiqués ci-dessus sélectionnés par HENNER. HENNER n'a aucun lien d'exclusivité avec les sociétés.